



Association de défense de riverains

Par **spiraeaulmaria**, le **29/04/2013 à 16:41**

Bonjour,rnrnJ'ai créé une Association de défense de riverains avec mes voisins les plus proches. Il se trouve qu'aujourd'hui mes voisins me font des misères concernant une histoire de bornage entre nos 2 propriétés et sur ce prétexte ils m'ont dit clairement qu'ils ne m'aideraient pas concernant les buts de notre association (à moins que je leur cède ce qu'ils me réclament !). Je suis co-présidente avec le voisin et mon compagnon et co-secrétaire et co-trésorier avec la femme de ce même voisin. Bref, c'est un vrai cauchemar, et la question est comment faire pour les exclure de l'assos ??? Pour info, je suis aussi la seule à avoir payé de ma poche l'inscription à la pref (JO), à avoir aussi payé des centaines de photocopies, etc.rnrnMerci beaucoup pour votre aide car j'ai besoin de réactiver cette association au plus vite et je ne voudrais pas que ces voisins me mettent des bâtons ds les roues !rnrnTrès cordialementrnM.R.

Par **amajuris**, le **29/04/2013 à 17:05**

bjr rnque prévoient les statuts de votre association concernant les exclusions.rnsi vous voulez éviter le chantage vous démissionnez de cette association et vous aurez toute liberté pour régler le litige avec votre voisin.rncdt